

## SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

### Présentation du Budget Primitif 2023 Comité syndical n°45 du 6 avril 2023

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

Le comité syndical a donné acte au Président de la présentation des orientations budgétaires le 16 février 2023. Les dispositions réglementaires prévoient que le budget primitif est soumis au vote du comité syndical dans les deux mois suivants le débat d'orientations budgétaires.

Le Comité syndical est donc invité à voter le budget primitif 2023.

Comme annoncé lors du Débat d'orientations budgétaires 2023, les principales actions prévues et identifiées dans le budget prévisionnel 2023 consistent à :

#### 1. Le foncier

Les priorités d'action du SMAPP pour l'année 2023 consistent à achever l'entrée en possession des terrains de la première ordonnance d'expropriation (secteur 1) afin de réaliser les travaux de plantations tel que défini dans le PRO. Il s'agira également de poursuivre les procédures juridiques pour s'assurer l'obtention des ordonnances d'expropriation du secteur 1 complémentaire et du secteur 2 et d'entamer la procédure sur le secteur 3. En parallèle, les acquisitions amiables se poursuivront.

Les audiences d'expropriations du secteur 1 se finaliseront au cours du premier semestre et seront suivies de celles concernant les autres procédures d'expropriation.

Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale est lancée avec SOLIHA en tout début d'année, notamment pour engager le processus de libération du hameau de Montjarret.

Pour éviter toute installation illicite, aussi bien sur les terrains que dans les logements, des procédures contentieuses sont engagées dès que nécessaire.

#### 2. Les travaux

Sous la maîtrise d'œuvre de l'ONF, le SMAPP entend boiser 64 hectares sur le secteur 1 et pourrait réaliser des travaux de milieux ouverts sur environ 80 hectares, au vu du foncier acquis. S'ajouteront des travaux de sécurisation de la plaine. Concernant les bois existants, le marché de travaux sera lancé pour un démarrage des travaux à l'été.

Sous la maîtrise d'œuvre d'Intégrale Environnement, seront lancés les marchés pour la création des entrées, des chemins, des aires de stationnement et des plateformes pour les gens du voyage recensés par la MOUS.

Suite au lancement d'un appel à projet fin 2022, le SMAPP espère recevoir des propositions satisfaisantes pour la requalification du secteur de la Ferme de la Haute Borne.

### 3. La recherche de financements

Elle sera poursuivie à travers les compensations forestières, les compensations environnementales et relatives à la labellisation bas carbone. Une démarche de communication à destination de mécènes est engagée pour bénéficier de fonds supplémentaires sur les années à venir.

### 4. Les moyens

En matière de ressources humaines, il est prévu de ne pas renouveler la mise à disposition du chargé de mission aménagement par le Département du Val d'Oise. Le nombre d'agents en poste pour le SMAPP est de 6 agents à temps plein, salariés du syndicat et le remboursement au Département de 0,1 ETP pour l'aide de la Direction des finances en termes de comptabilité. En 2023, sont créés un poste dont la mission principale sera la surveillance du site et un poste pour accroissement temporaire d'activité pour une période initiale de 6 mois.

Pour mener à bien ce programme, il est proposé au Comité syndical de voter le Budget primitif 2023 s'équilibrant en dépenses et en recettes à 21 922 992,00 €.

## Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 634 862,15 €.

### Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses réelles de fonctionnement** d'un montant de 2 111 010,00 € sont destinées à financer :

- les charges à caractère général : 1 281 500,00 €, notamment :
  - les frais d'actes et de contentieux pour la rémunération des avocats et des huissiers dans le cadre de procédures judiciaires : 300 000,00 €
  - les prestations de service pour la rémunération des contrats signés avec des prestataires extérieurs intervenant dans des domaines divers tel que le mécénat, l'assistance foncière, la sécurisation des bâtiments : 200 000,00 €
  - les contrats de prestations de services dans le cadre d'externalisation de missions comme la conception de moyens de communication, la conception des documents RH, l'aide aux recrutements : 130 000,00 €
  - les frais d'eau et d'électricité pour les logements de la Haute Borne (en partie remboursés par les occupants) : 110 000,00 €
  - l'entretien des terrains et des bois : 100 000,00 €
  - les frais d'études urbaines du secteur de la Haute Borne, les frais d'études relatives aux compensations bas carbone et de labélisation, les frais d'analyses environnementales pour un montant global de 100 000,00 €
  - les honoraires de conseil juridique : 100 000,00 €
  - la taxe foncière : 60 000,00 €
  - le remboursement des frais de fonctionnement au CD95 : 60 000,00 €
  - Les frais d'impression : 25 000,00 €
  - les assurances : 20 000 €
  - les frais de réception : 15 000,00 €

- Les frais d'affranchissement : 15 000,00 €
- les autres frais divers (annonces, déplacements, séminaires, fournitures de bureau, matériels, locations, carburants...) : 46 500,00 €
- les charges de personnel et frais assimilés pour un total de 500 000,00 € comprenant :
  - la participation du SMAPP aux frais de personnel mis à disposition par le Conseil départemental du VO : 35 000 €
  - les charges de personnel du SMAPP : 465 000,00 €
- les autres charges de gestion courante : 229 510,00 € dont la participation du SMAPP au maintien de l'activité agricole jusqu'au boisement dans le cadre du Protocole d'accord avec la Chambre régionale d'agriculture : 225 000,00 €
- des dépenses imprévues en fonctionnement pour un montant de 100 000,00 €.

**Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement** sont constituées de dotations aux amortissements pour 8 352,00 € et d'un virement à la section de fonctionnement de 515 500,15 €.

### Recettes de fonctionnement

**Les recettes réelles de fonctionnement**, d'un montant total de 1 004 560,00 €, sont composées :

- de la participation des collectivités membres du SMAPP pour un montant de 900 000 € (33% pour la Région Ile de France, 33% pour le Conseil départemental, 22% pour la Communauté d'agglomération Val Parisis, 7% pour la Commune de Saint Ouen l'Aumône et 5% pour la Commune de Méry-sur-Oise, conformément aux statuts),
- de loyers encaissés sur les biens dont le SMAPP est devenu propriétaire et le remboursement des charges, pour 94 560,00 €
- de remboursement de la Caisse primaire d'assurance maladie pour 10 000,00 €.

Le résultat de fonctionnement reporté des exercices antérieurs s'établit à 1 630 302,15 € et permet d'équilibrer la section de fonctionnement.

## Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 19 288 129,85 €

### Dépenses d'investissement

**Les dépenses réelles d'investissement** sont inscrites pour un montant de 18 034 129,85 € et seront consacrées :

- Dans le cadre de l'Autorisation de Programme (17 925 129,85 €) :
  - aux études nécessaires à la mise en œuvre du projet (1 060 000,00 €) :
    - Indemnités des commissaires enquêteurs : 80 000,00 €
    - Frais d'études préalables aux travaux : 100 000,00 €
    - Maîtrises d'œuvre : 410 000,00 €

- Frais de géomètres : 50 000,00 €
- Frais d'enquêtes parcellaires : 400 000,00 €
- Frais d'insertions : 20 000,00 €
- à l'opération d'aménagement forestier de la plaine (16 865 129,85€) :
  - Acquisitions foncières : 2 200 000,00 €
  - Acquisitions immobilières : 500 000,00 €
  - Evictions agricoles et économiques : 4 600 000,00 €
  - Travaux de plantations : 2 000 000,00 €
  - Travaux d'aménagement de milieux ouverts ou des bois existants : 1 000 000,00 €
  - Création d'allées forestières : 500 000,00 €
  - Travaux de sécurisation : 500 000,00 €
  - Agencement et aménagement de bâtiment : 200 000,00€
  - Aménagement de voiries : 100,000,00 €
  - Avances sur travaux 300 000,00 €
  - Installation de panneaux de communication : 30 000,00 €
  - Matériels et mobiliers : 8 000 €
  - Travaux en cours :
    - Nettoyages des terrains : 1 500 000,00 €
    - Démolition : 500 000,00 €
    - Travaux divers : 2 927 129,85 €
- A l'acquisition d'un deuxième véhicule pour 30 000,00 €
- A l'acquisition de logiciels et matériels informatiques pour 25 000 €
- A l'achat de matériels et mobiliers de bureau pour 5 000,00 €
- Aux remboursements d'emprunts (AESN) : 49 000,00 €

Une enveloppe de 900 000,00 € est destinée à faire face aux dépenses imprévues.

**Des dépenses d'ordre d'investissement** sont prévues pour 354 000,00 € pour des opérations patrimoniales de régularisations comptables.

### Recettes d'investissement

**Les recettes réelles d'investissement** sont prévues à hauteur de 6 418 884,89 € et constituées :

- D'une participation de 5 000 000,00 € versée par le SIAAP
- De subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les acquisitions foncières et les travaux forestiers d'un montant de 672 809,00 €
- De la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour 149 000,00 €
- De la dotation de soutien à l'investissement local 2022 pour 500 000,00 €
- Du versement de compensations forestières pour 43 475,89 €
- De dons et legs pour 50 000,00 €
- Du FCTVA pour 3 600,00 €.

Point particulier FCTVA : Lors du débat d'orientations budgétaires 2023, il était annoncé une recette de FCTVA à hauteur de 335 000,00 €. Cependant, à compter des dépenses 2021, base de calcul du FCTVA 2023, les natures comptables liées aux aménagements de terrains ne sont plus éligibles au FCTVA ce qui impacte fortement le budget du SMAPP.

Aucune demande d'emprunt n'est prévue au titre de l'exercice 2023.

**Les recettes d'ordre de la section d'investissement** comprennent des ~~amortissements à hauteur de~~ 8 352,00 € un virement de la section de fonctionnement de 515 500,15 € et des opérations patrimoniales pour 354 000,00 €.

Le résultat reporté des exercices antérieurs s'établit à 11 991 392,81 € et permet d'équilibrer la section d'investissement.

Un tableau synthétique des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2023, ainsi que la répartition des crédits de paiement 2023-2026 sont annexés à cette présentation.

		BP 2023			BP 2023
Chapitre article	DEPENSES		Chapitre article	RECETTES	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 281 500,00</b>	<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>30 000,00</b>
60611	Eau et assainissement	10 000,00	70878	Remboursement eau et électricité	30 000,00
60612	Energie - Electricité	100 000,00			
60622	Carburants	1 500,00	<b>74</b>	<b>Dotations et Participations</b>	<b>900 000,00</b>
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	7472	Contribution Région Ile-de-France	297 000,00
60636	Habillement et vêtement de travail	1 000,00	7473	Contribution Département Val d'Oise	297 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	7474	Contribution Commune Méry-sur-Oise	45 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 000,00	7474	Contribution Commune Saint Ouen l'Aumône	63 000,00
611	Contrat de prestations de services	130 000,00	7475	Contribution Communauté d'agglomération Val Paris	198 000,00
6135	Locations mobilières	10 000,00			
61521	Entretien des terrains	50 000,00	<b>75</b>	<b>Autres produits d'activité</b>	<b>64 560,00</b>
61524	Entretien des bois et forêts	50 000,00	752	Revenu des immeubles	64 560,00
61551	Entretien véhicule	2 000,00			
6168	Assurances	20 000,00	<b>14</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>10 000,00</b>
617	Etudes et recherches	100 000,00	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00			
6185	Frais de colloques et séminaires	5 000,00			
6188	Autres frais divers	5 000,00			
62268	Honoraires de conseil	100 000,00			
6227	Frais actes et de contentieux	300 000,00			
6231	Annonces et insertions	5 000,00			
6234	Frais de réceptions et de représentations	15 000,00			
6236	Catalogues et imprimés et publications	25 000,00			
6251	Voyages, déplacements missions	1 000,00			
6261	Frais affranchissements	15 000,00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00			
62878	Remboursement de frais de fonctionnement (convention CG)	60 000,00			
6288	Prestation de service	200 000,00			
63512	Taxes foncières	60 000,00			
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>500 000,00</b>			
6218	Participation frais personnel (convention CG)	35 000,00			
6333	Participation à la formation professionnelle et continue	10 000,00			
6336	Cotisations au CNFPT	2 500,00			
64111	Rémunérations personnel titulaire	155 000,00			
64131	Rémunérations personnel non titulaire	120 000,00			
6451	URSSAF	110 000,00			
6453	Caisses de retraites	61 000,00			
6458	Autres organismes sociaux	2 500,00			
6474	Versement aux œuvres sociales	2 000,00			
6475	Médecine préventive	2 000,00			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>229 510,00</b>			
6532	Frais de déplacements élus	1 500,00			
6541	Admission en non valeur	3 000,00			
6568	Autres participations (Entretien agricole des sols)	225 000,00			
65888	Prélèvement à la source	10,00			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>100 000,00</b>			
	<b>Mouvements réels</b>	<b>2 111 010,00</b>		<b>Mouvements réels</b>	<b>1 004 560,00</b>
<b>042</b>	Amortissement	8 352,00			
<b>023</b>	virement à la section d'investissement	515 500,15			
	<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>523 852,15</b>		<b>Mouvements d'ordre</b>	
	<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>2 634 862,15</b>		<b>TOTAL fonctionnement</b>	<b>1 004 560,00</b>
	<b>D 002 Résultat reporté ou anticipé</b>			<b>R 002 Résultat reporté ou anticipé</b>	<b>1 630 302,15</b>
	<b>TOTAL Fonctionnement cumulé</b>	<b>2 634 862,15</b>		<b>TOTAL Fonctionnement cumulé</b>	<b>2 634 862,15</b>

INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
<b>16</b>	<b>Emprunts</b>	<b>49 000,00</b>	<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>53 600,00</b>
16871	Remboursement emprunt AESN	49 000,00	10222	FCTVA	3 600,00
			10225	Dons et legs	50 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 065 000,00</b>	<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>6 365 284,89</b>
2031	Frais d'études	1 040 000,00	1321	Subventions Etat	649 000,00
2033	Frais Annonces et Insertions	20 000,00	1326	Subventions autres établissements nationaux (SIAAP - AESN)	5 672 809,00
2051	Licences logiciel de dessin-plan (hors AP)	5 000,00	1328	Autres subventions (compennsations défrichement)	43 475,89
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 693 000,00</b>			
2111	Terrains nus	2 200 000,00			
2115	Terrains bâtis	500 000,00			
2117	Bois et forêts (travaux de plantations)	2 000 000,00			
2118	Autres terrains (évictions)	4 600 000,00			
	Autres agencements et aménagement de terrains				
2128	(milieux ouverts, sécurisation)	1 500 000,00			
21352	Agencement, aménagement de bâtiment	200 000,00			
2151	Réseaux de voirie (allées forestières)	500 000,00			
2152	Installations de voirie	100 000,00			
2181	Installations diverses (panneaux communication)	30 000,00			
2182	Matériel de transport	30 000,00			
21838	Matériel informatique (hors AP)	20 000,00			
21848	Matériel de bureau (AP)	5 000,00			
21848	Matériel de bureau (hors AP)	5 000,00			
2188	Autres acquisitions	3 000,00			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>5 227 129,85</b>			
238	Avance	300 000,00			
2312	Travaux démolition	500 000,00			
2312	Travaux de nettoyage	1 500 000,00			
2312	Autres travaux	2 927 129,85			
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>900 000,00</b>			
	<b>Mouvements réels</b>	<b>18 934 129,85</b>		<b>Mouvements réels</b>	<b>6 418 884,89</b>
<b>041</b>	Opérations patrimoniales	354 000,00	<b>023</b>	virement de la section de fonctionnement	515 500,15
			<b>040</b>	Amortissements	8 352,00
			<b>041</b>	Opérations patrimoniales	354 000,00
	<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>354 000,00</b>		<b>Mouvements d'ordre</b>	<b>877 852,15</b>
	<b>TOTAL investissement</b>	<b>19 288 129,85</b>		<b>TOTAL investissement</b>	<b>7 296 737,04</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé</b>			<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé</b>	<b>11 991 392,81</b>
	<b>TOTAL Investissement cumulé</b>	<b>19 288 129,85</b>		<b>TOTAL Investissement cumulé</b>	<b>19 288 129,85</b>
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>21 922 992,00</b>		<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>21 922 992,00</b>

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 095-200046084-20230406-DEL23\_08-BF



## Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt (SMART)

Comité Syndical N°45 du 6 avril 2023

### ANNEXE N°2 A LA NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Actualisation et suivi des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme

	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Autorisation de Programme</b>	<b>84 500 000,00 €</b>	170 625,46 €	2 845 503,58 €	5 592 431,26 €	4 490 901,85 €	4 857 065,60 €	17 925 129,85 €	16 500 000,00 €	15 000 000,00 €	17 118 342,40 €